

MINIATRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL DE LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

N.B.A. 1er/03/83

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

-/Décret n° 83/100 du 16/03/1983
portant nomination des Auditeurs de
Justice

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Visé :

(/U la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la
Magistrature
(/U le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant applica-
tion de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
(/U le décret 62/130/EF du 9 Août 1964 fixant le régime
de rémunérations des fonctionnaires ;
(/U l'ordonnance 53/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'or-
ganisation judiciaire et la compétence des juridictions ;
(/U le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et
remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/
61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20
Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
(/U l'ordonnance 35/77 du 26 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo ;
(/U le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U le décret 80/644 du 26 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/U le rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au
décret 80/644 du 26 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/U le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérims des Membres du Gouvernement ;
(/U la lettre n° 71/D. E. du 16 Novembre 1982 trans-
mettant le Procès-Verbal de la délibération du Jury chargé
de procéder à la sélection des candidats du cycle supérieur
filière Magistrature-Barreau./-

DECRET :

ARTICLE 1ER.- Les Etudiants dont les noms suivent de Nationalité Congo-Laise, Licenciés en Droit et admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature à Brazzaville sont nommés Auditeurs de Justice (Indice 790).

- SOUMOUNOU	Jean-Félix	né le 26. 8.1957 à Brazzaville
- BIKOUNOU	Jean-Claude	né le 19. 9.1954 à Makoukou (Bouenza)
- MPIMI-MDANGA	Albert	né le 12. 8.1953 à Kolo (Dispens.(Bouenza)
- BABELA	Christophe	né le 25. 7.1961 à Brazzaville
- NOUMABI	Paul-Elaise	né le 24. 7.1954 à Makoto-II (Lékoumou)
- LOUBON-MANDEKIA		né le 13.12.1960 à Ewo (Cuvette)
- NIETE	Eduard	né le 13.10.1955 à Poto-Poto(Brazzaville)
- YOBO	Dieudonné	né le 23. 6.1956 à Fort-Rousset (Cuvette)
- MALONGA	Irene	né le 20. 6.1956 à Barotier (Pool)
- ALINGUI-NGASSAKI		né vers 1940 à Linnengue Ongali (Cuv.)
- MANTISSA	Cathérine	née le 22. 9.1958 à Mouyondzi (Bouenza)

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service des intéressés, sera enregistré publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Kimbembe

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

Amplifications :

P.M.	1
M.J.	1
SGJ/DSAF...	2
P.G. C.A. .	2
C.S.	1
D.B.	3
D.C.F.	1
SGCH/BC....	3
J.O.RPC....	1
Intéressés.	11/26.-

Brazzaville, le 16 Mars 1983

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

ITIHI OSSETOUEA LEKOUNDZOU.-